

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 26

AMENDEMENT

présenté par
M. Barusseau

ARTICLE 3

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , selon des modalités définies par décret ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel